



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Avis important : rappel de la margarine Nuvel

Suite à une réaction allergique de leur enfant, des parents ont fait analyser des contenants de la margarine *Nuvel* sans lactose, de la compagnie Thibault, souvent consommée par les gens allergiques aux produits laitiers, et des protéines de lait y ont été détectées. L'AQAA tient à informer ses membres, s'ils ne sont pas déjà au courant, que le 14 mai dernier, un lot de cette margarine (010710DS) a été retiré du marché, mais aucune annonce publique n'a été émise.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) explique cette situation par les règlements de la classification des risques. La margarine *Nuvel* représente selon le classement de l'ACIA un risque de classe II. La définition suivante explique, selon l'Agence, une telle classification pour le cas de la margarine *Nuvel*.

«La Classe II correspond à une situation dans laquelle l'utilisation d'un produit non conforme ou l'exposition à celui-ci peut entraîner des effets nuisibles temporaires sur la santé ou dans laquelle la probabilité d'effets nuisibles graves est faible».

Puisque seulement les rappels de classe I sont divulgués publiquement, les situations dont le risque est classé II ou III ne sont pas communiqués.

Soyez assuré que l'AQAA suivra ce dossier et vous transmettra toute information pertinente et nécessaire pour assurer votre sécurité. L'AQAA s'engage à vérifier régulièrement les alertes à l'allergie sur le site de l'ACIA et à vous transmettre l'information nécessaire.

Note : Outre les rappels de Classe I, assurez-vous de vérifier ceux des classes II et III, vous trouverez ces informations à l'adresse suivante :

http://active.inspection.gc.ca/fra/corp/reclarapp_dbf.asp